

30 juin 2017 -16:22

Appartient à Conseil des ministres du 30 juin 2017

## Création d'un service administratif à comptabilité autonome chargé des affaires consulaires

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant création d'un service administratif à comptabilité autonome chargé des affaires consulaires.

L'avant-projet modifie l'article 14 de la loi-programme du 27 décembre 2005, qui organise un service d'État à gestion séparée destiné aux affaires consulaires (passeports, visas, cartes d'identité, assistance, registres, répertoires, actes, attestations, légalisations). La plupart de ces affaires consulaires concernent l'assistance administrative aux Belges inscrits aux registres consulaires. L'avant-projet vise à mentionner également explicitement l'organisation des élections à charge du SPF Affaires étrangères dans l'article 14.

La formulation de la disposition qui a créé le service à gestion séparée est modernisée et clarifiée, notamment en transformant le service à gestion séparée en service administratif à comptabilité autonome.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>